

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1705 172

Le 24 Juillet 2017

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant les saisies dans les centres de détention**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 17 mai 2017. Nous comprenons de celle-ci que vous désirez obtenir divers renseignements concernant les saisies dans les centres de détention pour les années 2013 à ce jour, soit :

1. *Les rapports ou documents relatifs à la saisie d'objets ou de substances par les personnes entrant dans les centres de détention*

Vous trouverez ci-joint un tableau répertoriant le nombre et le type d'objets ou de substances saisis par la Sûreté du Québec dans les centres de détention du Québec pour la période s'échelonnant de 2013 jusqu'au 2 juin 2017.

2. *Qui a apporté ces objets/substances? Soit visiteurs, fournisseurs, prisonniers, personnel ou toute autre personne non mentionnée*
3. *Les rapports ou documents relatifs à la saisie d'objets ou de substances où les drones étaient utilisés*
4. *Qui était responsable de ces drones?*
5. *Pour qui sont ces livraisons par drones étaient destinées?*

Toutefois, nous ne pouvons répondre à ces parties de votre demande, car nous ne détenons aucun document répertoriant ces renseignements (Article 1 de la *Loi sur l'accès*). Afin de produire un tel document, une analyse de chacun des rapports d'enquête impliquant une saisie dans un centre de détention au Québec serait requise. Or, conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'accès*, aucun organisme n'est dans l'obligation d'effectuer un tel exercice afin de répondre à une demande d'accès.

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zineb Ninia

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



**Nombre et type d'objets ou de substances saisis par la Sûreté du Québec dans
les centres de détention du Québec (2013 à 2017)**

Objet ou substance saisi	2013	2014	2015	2016	2017
ADN	54	33	12	22	2
Appareils d'amusements et de loteries video					1
Argent (\$)	10888	9006,44	12291	5316,35	
Arme	31	36	26	18	8
Balance	7	3	4	7	1
Bicyclette			2		
Biens Perissables	1	1	1		1
Bijou	2	1	26	20	
Cartes de credit					2
Cassettes audio	2			1	
CD	61	34	46	21	10
Cle	10	6	4	2	
Coffre-fort				2	
Colis Suspect		1			
Debris d'incendie		3			
Divers	519	348	342	799	130
Document	511	280	233	131	29
Drogue (gr, ml, unité et autres)	51816,19	42893,05	32236,53	36623,41	17837,83
DVD	78	105	84	54	12
DVD entrevue victime		1	1		
DVD Surveillance video	6	10	17	37	10
Engin explosif improvise				1	
Equipement electronique	4	41	11	35	
Equipement Informatique	20	48	19	4	
Expertise laboratoire	43		1		1
Explosif		2		1	
Materiel contamane	163	127	183	77	29
Moteur			1		
Munition	74	4	39	81	1
Outil	24	24	20	31	1
Photos	15	19	44	6	4
Plaque d'immatriculation	1				
Porte-monnaie		1	1		
Prelevement	23	41	19	14	
Sac de transport et valise	2	8	2	2	
Sac en plastique	128	18	33	15	32
Tabac	226	2723	394	1379	221
Telephone et accessoire	86	40	26	111	77
Vehicules	7	3	1	3	1
Vetement	173	211	200	86	37
Videocassette	1	40			
Videocassette surveillance	2		2		
Autres			1		

Source : Direction des ressources informationnelles, Sûreté du Québec

Mise à jour : 2 juin 2017

*Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.